



Parcours de contrôle pour taximètres

Ordonnance du DFJP sur les taximètres
du 5 novembre 2013 (RS 941.210.6)

Fribourg - Bulle A12

ANK – 01.09.2018 **14a**

A Départ:

Aire de repos

Les Muéses A12

Accès via Matran direction Sud
(Lausanne)

Coordonnées

46.77342 / 7.09332

B Arrivée:

La Gruyère A12

Aire de repos

Coordonnées

46.68217 / 7.08628

Description du parcours:

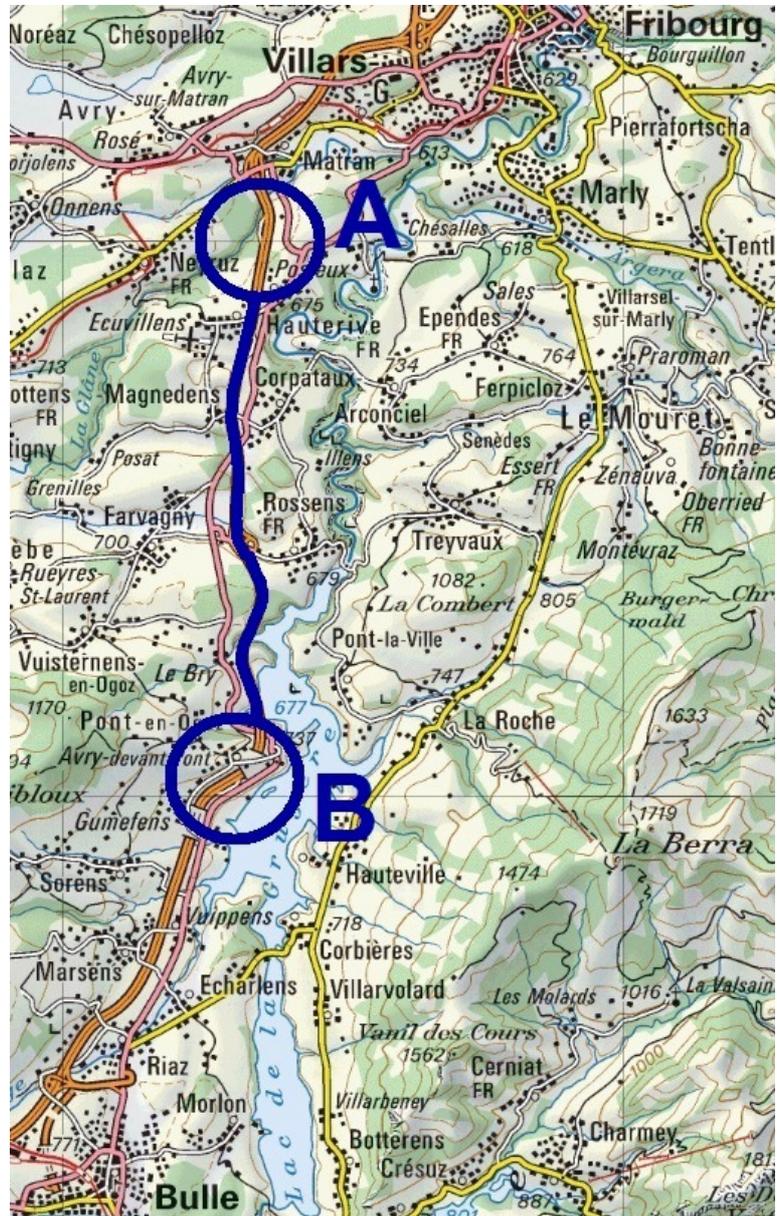
Autoroute A12 via Rossens, Sortie
La Gruyère

Demi-tour possible à La Gruyère

Instructions et détails sur les points
de départ et d'arrivée voir au verso

Cartes:

swisstopo - map.geo.admin.ch



Résolution du taximètre

0.1 km (100 m)

Longueur du parcours de contrôle (km)

10,75

Valeur min. sur taximètres (- 2%)

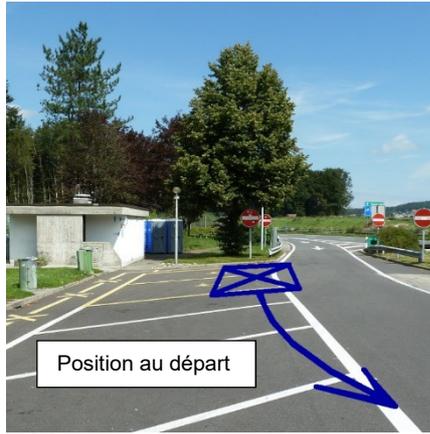
10,5

Valeur max. sur taximètre (+2%)

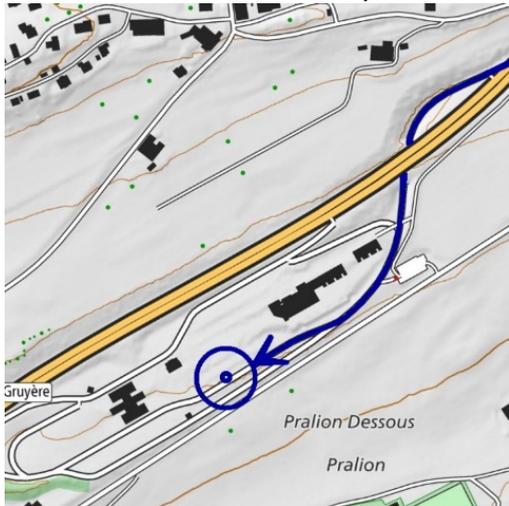
11,0

Si la distance lue sur le taximètre après le parcours de A vers B ne se trouve pas entre 10,5 km et 11,0 km, le taximètre doit être étalonné par une station de montage.

Point de départ Aire de repos Les Muéses, après les toilettes, parking handicapés



Point d'arrivée Aire de repos La Gruyère, fin du parking, avant la station d'essence



Instruction pour l'utilisation de cette documentation de parcours de contrôle

Le kilométrage doit être affiché par le taximètre avec une précision minimale de 0.1 km (100 m)

Exécution du contrôle

1. Se rendre au début du parcours de contrôle et s'y arrêter; régler le mode d'affichage du taximètre sur la distance parcourue; relever le kilométrage du taximètre et le noter.
2. Effectuer le parcours de contrôle et s'arrêter au point d'arrivée.
3. Relever le kilométrage du taximètre (valeur finale) et le noter.
4. Dans le procès-verbal *contrôle du taximètre*, noter la *longueur du parcours de contrôle (B)* (voir table 1ère page) et la *distance lue sur le taximètre (C)*.
5. Evaluer si le résultat obtenu respecte les marges d'erreur autorisées.
6. Si le résultat ne respecte pas les marges d'erreur, le taximètre doit être étalonné avant de pouvoir être réutilisé.
7. Finaliser le procès-verbal : *Date (A)*, *corrections (D)* effectuées et *personne ayant effectué le contrôle (E)* et le garder dans le véhicule.

Informations et instructions additionnelles sous: www.metas.ch/taxi

Exemple de procès-verbal

A	B	C	D	E
Date	Longueur du parcours de contrôle	Distance lue sur le taximètre	Corrections – nouveaux paramètres (nombre d'impulsions)	Personne ayant effectué le contrôle
17.04.2016	10,75 km	10,9 km	aucune	Chauffeur: A. Muster
07.04.2017	20 m	N/A	1456 imp.	Garage: M. Bulle